

Service Central de P.M.I.
Docteur Agnès LACASSIE-DECHOSAL
Pédiatre
Médecin Départemental de
Protection Maternelle et Infantile

Annecy, le 1^{er} décembre 2010

☎ 04 50 33 22 45

☎ 04 50 33 22 31

N/Réf : ALD/RMS

**NOTE DE RAPPEL
AUX ASSISTANTES MATERNELLES
AUX GESTIONNAIRES ET AUX RESPONSABLES DE STRUCTURES
D'ACCUEIL PETITE ENFANCE**


**OBJET : PRESCRIPTIONS MEDICAMENTEUSES POUR LES ENFANTS
ACCUEILLIS -**

L'attention du service central de P.M.I. a été récemment attirée par le Conseil de l'Ordre des Médecins sur les demandes de protocoles de soins faites aux médecins traitants des enfants.

Nous vous rappelons qu'en aucun cas il ne peut être exigé de protocoles « parapluie » pour tous les incidents de santé.

Par contre, le service de P.M.I. préconise de fournir, soit à l'assistant maternel, soit à l'établissement d'accueil petite enfance, une ordonnance au nom de l'enfant, actualisée, mentionnant son âge et son poids, notamment pour les antipyrétiques et selon les traitements en cours, qui ne peuvent pas être différés en-dehors de l'accueil.

Le Médecin Départemental
de P.M.I.,


Dr. A. LACASSIE-DECHOSAL